

Préface

Olivier JARDÉ

*Député de la Somme,
Professeur de médecine légale
et de droit de la santé, CHU d'Amiens,
Expert agréé par la Cour de cassation*

Le 11 octobre 2003, j'ai eu le plaisir d'accueillir, dans la salle Victor-Hugo de l'Assemblée nationale, un colloque portant sur « L'équipe médicale, approche pluridisciplinaire », organisé par le Centre de droit privé et de sciences criminelles d'Amiens (CEPRISCA), le DESS de droit de la santé et l'Association universitaire de droit appliqué à la santé (AUDAS).

Il est courant, en milieu hospitalier, public ou privé, de travailler en équipe médicale. Le colloque singulier entre le médecin et son patient fait de plus en plus partie du passé, maintenant on parle plus volontiers d'équipe soignante, c'est-à-dire élargie notamment aux paramédicaux.

L'un des premiers objectifs de ce colloque a été de s'interroger sur la réalité de la notion d'équipe médicale. Cette première étape franchie, les divers aspects de l'équipe médicale ont alors été déclinés de façon pluridisciplinaire, qu'il s'agisse d'aspects institutionnels, relationnels, philosophiques et juridiques.

Ce colloque réunissant médecins et juristes a montré l'étroite collaboration entre la faculté de droit et de sciences politiques et la faculté de médecine de l'université de Picardie Jules-Verne. Les travaux ont été très riches et fructueux, mettant en évidence les difficultés pratique du travail en équipe dans les établissements de santé.

Je remercie vivement Georges Fauré, doyen de la faculté de droit et de sciences politiques, directeur du DESS de droit de la santé et président de l'Association universitaire de droit appliqué à la santé pour l'organisation de ce colloque, qui fut une belle réussite, et le professeur Nemitz, doyen de la faculté de médecine.

